N° 191. Vendredi 12 Août 1842. 13me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Pour un an.	26 fl.	30 fl.
» six mois.	14 »	16 »
» trois mois	7 »	8 »

BUREAUX A LA HAYE.
Petit Marché-aux-Herbes, N° 370.

PRIX DES INSERTIONS.
Les 5 premières lignes 1 fl. 50, timbre compris et 10 cts. par ligne en-sus.

La Haye, 11 Août.

L'*Emancipation* attribue par erreur, à un correspondant du *Handelsblad*, la nouvelle si importante pour le duché du Limbourg, que le gouvernement ne serait pas éloigné de l'idée de faire, à des conditions équitables, la cession des mines de houille que le domaine possède dans le Limbourg, afin de mettre les entrepreneurs du chemin de fer de Maestricht à la frontière de Prusse, en état de réaliser cette œuvre si hautement réclamée par les besoins de cette province.

C'est le *Nederlandsch Nieuwsblad*, publié dans cette résidence, qui a donné le premier cette nouvelle, et c'est à ce journal que le correspondant du *Handelsblad*, à La Haye, l'avait empruntée, sans indiquer toutefois la source où il l'avait puisée. C'est ce qui explique l'erreur de l'*Emancipation*.

Apeldoorn, le 9 août. On hâte à Zutphen les préparatifs pour la réception de S. M. qui y est attendue lundi prochain. S. M. passera la nuit à Zutphen et visitera en revenant notre commune.
(*Handelsblad.*)

Utrecht, le 9 août. Nous avons eu aujourd'hui le plaisir de visiter l'atelier de M. E. F. Georges, où ce sculpteur s'occupe de la confection d'une statue d'Aloïse de Gonzague. Cette statue, qui a six pieds de hauteur, est un véritable chef-d'œuvre.
(*Utrechtsche Courant.*)

— La population des Colonies de Bienfaisance était au 1er de ce mois, comme il suit: Colonies ordinaires, 2,652 colons; Ommerschans, 2,183; Veenhuizen, 1er établissement, 1,676; 2e établissement, 2,202; 3e établissement, 1,326; Wateren, 97; employés, 371; total général 10,146.

Il y avait, dans les colonies ordinaires, 4 chevaux, 444 vaches et 332 moutons; Ommerschans, 46 chevaux, 503 vaches et 3 jeunes têtes de bétail; Veenhuizen, 1er établissement, 26 chevaux, 79 vaches, 3 jeunes têtes de bétail et 568 moutons; 2e et 3e établissemens, 28 chevaux, 77 vaches et 394 moutons; Wateren, 8 chevaux, 29 vaches, 16 jeunes têtes de bétail, 6 génisses et 737 moutons; total 2,031.

EXTRAIT DE L'EXPOSÉ de situation de la Hollande-Méridionale, fait par la députation permanente à l'assemblée des Etats de cette province dans leur dernière session ordinaire.

(Suite et fin. — Voir notre N° d'hier.)

Milice nationale. — Gardes communales. — Les miliciens appartenant à la province, ont comme de coutume rempli ponctuellement tous les devoirs que la loi et le service leur imposaient. Les gardes communales se sont également distinguées sous ce rapport.

Finances de l'état, de la province et des communes. — Le bon esprit des habitans de la province s'est signalé de nouveau; toutes les contributions, tous les impôts s'acquittent régulièrement. Même ceux qui souffrent le plus de la rigueur des temps rendent justice au gouvernement, en avouant qu'il marche autant que possible dans la voie des économies.

Les comptabilités provinciale et communale sont tenues avec la plus grande régularité. La reddition des comptes de la province est très-avancée et les dépenses s'ordonnancent en temps opportun.

Cultes. — Enseignement public. — Arts et Sciences. — Nonobstant les embarras financiers qui se sont présentés quelquefois pour assurer le service public de cette branche, les plus grands soins y ont été donnés. Des églises et des écoles, des presbytères et des demeures pour les instituteurs ont été construits ou convenablement restaurés au moyen de subsides fournis par l'état, la province et les communes ou par des particuliers. Ces subsides entr'autres ont été accordés à la communauté catholique de Woerden et de Lisse; aux communautés réformées de Oude et Nieuwe Wetering, de Kralingen, de Ter Aar, de Noorden et de Voorhout; aux communautés israélites de La Haye et de Schoonhoven; aux communautés rémontrantes de Soetermeer et de Zegwaart. Les églises luthériennes ont de nouveau obtenu leurs subsides ordinaires.

On a vu avec reconnaissance que S. M. avait accordé de nouveaux subsides de l'état pour quelques écoles qui avaient adressé à cet effet des demandes au gouvernement.

L'arrêté du roi, du 2 janvier 1842, a été exécuté autant que possible pour le moment. Quant au réglement des districts scolaires et à la nomination de membres honoraires de la commission provinciale pour l'instruction publique, la députation permanente a fait au gouvernement des proposition qui n'attendent plus que la sanction royale. L'enseignement public dans toutes ses branches continue à marcher d'une manière satisfaisante et conformément aux lois et réglemens sur la matière.

L'Université de Leyde poursuit le cours de ses succès et soutient dignement son antique réputation.

Le chiffre des étudians était au 31 décembre 1841, de 678 à savoir: 126 en théologie, 9 pour la faculté de mathématique et de physique, 53 pour celle de la philosophie et des belles-lettres, 208 en médecine et 282 en droit. 178 de ces étudians ne sont inscrits que pour passer leur examen à Leyde, ils suivent les cours dans divers athénées.

Les collections et les cabinets sont dans l'état le plus satisfaisant. En un mot, les professeurs et les élèves de l'Université s'acquittent à l'envi de leur tâche respective.

La province entière applaudit à l'arrêté de S. M., du 8 janvier dernier, qui a créé à Delft une Académie royale pour la formation d'ingénieurs civils pour le service de l'état et de l'industrie et d'élèves pour le commerce, institution de la plus haute utilité, placée sous la protection de S. A. R. le prince d'Orange et sous l'administration du ministre de l'intérieur.

On ne peut qu'applaudir aux heureux résultats des écoles secondaires. Un gymnase municipal, à l'instar de celui de La Haye, va s'ouvrir à Rotterdam; toutes les mesures nécessaires à cet effet ont été prises.

En 1841, on a ouvert à Delft deux écoles gardiennes. On s'occupait à Gouda de l'établissement d'une semblable école.

Des mesures d'économie ont forcé la régence de La Haye d'ajourner la fondation d'une deuxième école gardienne et l'agrandissement de l'école de charité à Shéveningue.

On a ouvert une école intermédiaire à Schiedam.

Il n'y a pas eu de notables changemens dans la partie concernant les beaux-arts et les sciences.

Le Conservatoire de musique fondé à La Haye en 1827, poursuit le cours de ses succès, et le dernier festival a témoigné de l'utilité de cette institution.

La dernière exposition de tableaux et d'objets d'art qui a eu lieu à La Haye n'a pas été moins brillante que toutes les précédentes. Elle a donné des nouvelles preuves de l'état florissant de la peinture chez nous et des talens de plusieurs artistes étrangers.

Etablissemens de bienfaisance et de charité. — Prisons. — La situation peu prospère des établissemens de charité force les administrations locales à augmenter d'année en année les subsides pour les indigens des diverses communautés. Les budgets communaux portaient pour cette branche en 1836 une somme totale de 722,563 florins. On pourra juger de l'accroissement annuel de ces dépenses par le relevé suivant:

1836.	fl. 722,563 00.
1837.	730,461 46.
1838.	736,884 20.
1839.	758,742 95 ½.
1840.	762,325 50.
1841.	789,990 26 ½.
1842.	826,331 45 ½.

On voit par là qu'il a été dépensé, en 1842, 104,768 florins de plus qu'en 1836, ce qui constitue en sept ans une augmentation de plus d'un septième qui a été allouée aux budgets. Et encore n'a-t-on accordé pour la plupart qu'une partie de ce que demandaient les administrations de charité.

Il serait peut-être préférable de centraliser davantage l'administration des secours en faveur des pauvres, en maintenant toutefois l'intermédiaire des diaconies. De cette manière le gouvernement aurait une plus forte influence sur l'emploi des allocations faites par les caisses publiques.

En général, la bienfaisance néerlandaise est restée ce qu'elle a toujours été, même en faveur d'infortunes étrangères, comme le prouvent les dons considérables recueillis dernièrement pour les incendiés de Hambourg.

Les ateliers de travail pour les indigens ont continué leur action bienfaisante. Celui de Delft, qui a eu l'honneur d'être visité par le roi, a payé en 1841, une somme de 23,017 florins 48½ cs. à 215 indigens, pour salaire de leurs travaux.

Le nouvel hospice pour les vieillards israélites des deux sexes à La Haye, et la Société de Bienfaisance de dames à Zwammerdam, méritent une mention des plus honorables.

Les administrations de charité ont été dotées de plusieurs legs, entr'autres la diaconie des pauvres réformés à Dordrecht, à laquelle Mme la douairière Van Poelen van Nuland a légué une somme de 10,000 florins. L'administration de bienfaisance pour les réformés et l'hospice des orphelins réformés à Rotterdam ont été dotés chacun d'une somme de 5,000 florins, par Mme la veuve Schnitzler.

La population des prisons s'élevait au 1er janvier 1842 à 1676 individus, dont 586 militaires.

Commerce. — Les circonstances défavorables qui pèsent aujourd'hui sur le commerce, sont plutôt d'une nature générale que spéciale ou locale. Elles sont même plus alarmantes, entr'autres en Angleterre et en Amérique que dans les Pays-Bas.

Presque toutes les branches du commerce général éprouvent aujourd'hui une tension inquiétante. Les événemens en Chine et dans les Indes-Britanniques, les suites des ventes considérables opérées par notre Société de Commerce, et les entreprises hasardées que provoque le système de crédit, ne concourent pas à faire naitre l'espoir d'un meilleur avenir. Cependant, la prudence néerlandaise a su garder un juste-milieu, louable et salutaire, en se contentant d'un léger bénéfice, sans s'avancer follement dans de téméraires spéculations.

Les importations provenant des Indes-Néerlandaises sont de nouveau très-considérables. Voici la liste des principaux articles importés en 1841:

FEUILLETON.

LA FEMME VOILÉE.

I.

En l'année 1441, la Tamise, depuis *Westminster-Hall* jusqu'au couvent des chevaliers du Temple, voyait déjà s'élever sur sa rive gauche quelques-uns de ces palais et de ces hôtels qui forment encore aujourd'hui l'ornement architectural du *Strand*, et interrompent au moins çà et là le style monotone des maisons modernes. C'était la résidence des plus grands seigneurs de l'époque, qui avaient ainsi une porte sur l'eau et une autre sur la voie publique, ou plutôt sur la campagne, *Charing-Cross* étant alors un village au milieu des champs.

Une foule assez nombreuse, qui s'augmentait sans cesse de quelques passans, parlait et gesticulait avec véhémence devant un de ces hôtels, celui qu'habitait le duc de Gloucester, le duc Humphrey, oncle du roi et régent du royaume d'Angleterre, sous le titre de Lord-Protecteur. La popularité de ce prince égalait sa puissance, et quoique son neveu, le roi Henri VI, eût atteint sa vingt-neuvième année, soutenu par la faveur publique, il continuait à remplir toutes les fonctions de la royauté. Le jeune monarque, faible d'esprit et de caractère, était dominé par son oncle, en attendant de l'être par sa femme. Aussi le Lord-Protecteur avait-il des envieux et des ennemis jusque dans sa propre famille. Le plus dangereux et le plus violent était le cardinal de Winchester, prélat ambitieux et cruel, à qui tous les moyens étaient bons pour perdre quiconque lui faisait obstacle; trop habile pour attaquer toujours en face, et trop peu scrupuleux pour ne pas frapper dans l'ombre, quand il n'osait le faire au grand jour.

On savait le rôle qu'il avait joué dans la fatale tragédie de Jeanne d'Arc en France, et cette fois-ci c'était encore une sorcière qu'il cherchait, un bûcher qu'il voulait allumer, non plus pour immoler un ennemi du nom anglais, non plus pour venger une défaite nationale, mais pour compromettre un rival en ruinant en même temps son crédit auprès du peuple et à la cour. S'il eût été présent à la conversation tumultueuse qui agitait les gens rassemblés près de l'hôtel du duc de Gloucester, le cardinal aurait vu que ses insinuations perfides avaient été avidement recueillies par la superstition.

« Je vous déclare, disait une vieille femme qu'on eût pu prendre elle-même pour la confidente de Satan, je vous déclare qu'il se passe dans cet hôtel des mystères épouvantables: j'en ai vu sortir Margery Jourdain la magicienne.

— Et moi, disait une autre, j'y ai vu entrer Roger Bolingbroke, l'astrologue.

— Margery Jourdain est-elle sortie par la porte ou par la fenêtre? à califourchon sur son bouc ou sur son balai? — Question adressée à la vieille par un jeune clerc de notaire, avec une sorte d'ironie, comme s'il voulait paraître peu crédule.

— Non, non, répondit la vieille, elle n'a pas besoin de cette monture extraordinaire pour sortir d'une maison dont toutes les portes lui sont ouvertes, où elle est si bien accueillie et si souvent mandée. Qui ne sait que la duchesse de Gloucester est sa protectrice?

— Ah! reprit le clerc, le duc seul sans doute ne le sait pas! Souffrirait-il que son palais fût changé en rendez-vous de sabbat, et que sa femme protégeât des sorcières, lui qui est chargé de protéger le royaume contre tous les fléaux?

— Ah bien oui! dit la vieille; milord lui-même est chassé par les sorciers de sa maison; il n'y couche presque plus, et n'y revient dès le matin que contraint et forcé.

— Croyez-vous? dit un forgeron: en ce cas, je vais bien attraper les sorciers mâles et femelles: j'ai là à ma ceinture ce qu'il faut pour *protéger* notre illustre Protecteur et préserver cette maison de toute maligne influence.» Ce disant, le charitable vulcain clouait un fer à cheval sur un des battans de la porte même. A ce signe, qui dénonçait à tous les yeux le malheur dont était menacé le Lord-Protecteur, il se fit une grande acclamation. Quelques personnes cependant ne prirent pas en bonne part cette espèce de stigmate fixé si brusquement sur une demeure presque royale, et y voyant un affront pour le duc, ils invitaient le forgeron à mieux employer les ustensiles de son métier. C'était alors que la foule était devenue plus bruyante et plus tumultueuse. Quelques cris s'étaient fait entendre: *Au feu les sorciers!* et même: *Au feu les sorcières!* cri par lequel on ne désignait pas peut-être seulement la vieille Margery Jourdain, mais encore la grande dame accusée de tenir chez elle les conciliabules de Satan. Tout-à-coup le balcon de l'hôtel s'ouvrit, et ce fut le duc de Gloucester en personne qui s'y montra. Évidemment ce seigneur avait été instruit de ce qui se passait sous ses fenêtres et à sa porte; ou si c'était le bruit qui l'avait averti, il devina d'un coup d'œil quel esprit soufflait la flamme de ce commencement d'émeute. Jugeant qu'il était prudent d'intervenir avant que la chose ne devînt plus grave, et s'adressant aux plus proches, il demanda la cause du tumulte, du ton que prend naturellement un supérieur qui réprimande déjà en feignant d'ignorer de quoi il s'agit. Un moment, la populace, interdite par cette présence respectée et redoutée, garda le silence; mais il se trouva bientôt un orateur pour tenir tête au duc. Un homme, qui jusque-là n'avait rien dit, ou dont la voix avait été couverte par les continuelles interruptions d'une pareille assemblée, un pauvre diable, ayant assez l'air d'un mendiant, s'avança appuyé sur des béquilles: d'un geste piteux il appela d'abord l'attention sur sa jambe paralytique, puis il dit, avec l'insolente familiarité d'un gueux protégé par sa misère même, mais avec un meilleur langage que celui d'un mendiant ordinaire:

« Milord, vous voyez devant vous une victime qui vous demande justice. Ce membre, qui aujourd'hui me refuse son service et se raidit chaque fois que je voudrais le plier pour faire un pas, était aussi robuste que l'autre, avant que la vieille Margery m'eût jeté un sort. Et pourquoi m'a-t-elle jeté un sort? Parce que, chargé de lui porter un message de la part de la duchesse, votre illustre épouse, je n'avais pas courru assez vite à son gré pour m'acquitter de la commission. Ce matin, j'ai rencontré ici près la vieille maudite, et j'ai voulu la frapper avec une des béquilles que ses maléfices me forcent toujours d'avoir sous l'aisselle; mais elle s'est réfugiée dans votre palais, et je l'attends pour la conduire moi-même devant le juge, avec la permission de votre Grâce et le secours de tous les gens de bien qui sont ici pour me prêter main-forte.

— Drôle! dit le duc, ne pouvant réprimer son mépris, tout en condescendant à répondre à ce misérable; tu n'a pas besoin de ma permission pour arrêter la sorcière partout où tu la trouveras; mais toi et les tiens, allez la guetter ailleurs, car elle ne se hasarderait pas dans la même demeure que le Lord-Protecteur d'Angleterre.

— Il est certain que milord n'aime pas les magiciennes, dirent quelques voix.

— Mais nous l'avons vue entrer chez milord, dirent quelques autres. « Et le tumulte recommença. Le duc de Gloucester, voyant que sa présence ne suffisait plus pour le calmer, se retira presque au même instant. La porte du palais, fermée jusque-là, livra passage aux hommes d'armes qui, d'accord avec quelques serviteurs du duc et des gardes de la Cité, dispersèrent la foule. Toutefois, cette populace se retira très-lentement, et vociférant encore: « *Au feu les sorciers et les sorcières.* »

La scène qui se passa alors dans l'intérieur de ce palais laisse à douter si la scène de la rue avait réellement été provoquée par le cardinal ennemi du duc.

L'appartement de la duchesse donnait sur la Tamise, et se terminait par une tourelle dont une duchesse moderne aurait fait un charmant boudoir, mais qui ne ressemblait guère à ces réduits mystérieux dans lesquels les belles d'aujourd'hui célèbrent les rites secrets de la toilette, rêvent au prochain bal de la cour, écrivent leurs billets doux, et lisent un roman *fashionable* ou un sermon, si elles sont à la fois dévotes et coquettes, ce qui se voit encore. La populace ne s'était pas trompée dans ses allusions contre l'auguste compagne du Lord-Protecteur. On voyait dans son boudoir un astrolabe, un berryl (1),

(1) Petit globe en cristal qui servait aux conjurations magiques.

Café (des Indes-Orient.) 369,300 bal.,
600 barils, environ . . . . 17,615.000 l. des P.-B.
» (des Indes-Occid.) 18,500 bal.,
16 barils environ. . . . . 1,387,000 »
Sucre (des Ind.-Orient.) 113,733 collis . . . . ; Sucre (des Ind.-Occid.) 2,627 bar., 2,601 sacs ; Sucre (Havanne) 2,632 caisses . . . . } bar. environ 25,736,000 »
Sucre en transit 5,460 caisses, 470 barils, 801 *Kranjangs* et 691 sacs.
Indigo . . . 4,636 caisses.
Etain-Banca. 32,980 saumons.
Poivre . . . 16,350 balles.
Riz . . . . . 112,400 bal. 860 bar. env. 6,959,000 l. des P.-B.
Arac . . . . 1,142 pipes et 94/2
Thé. . . . . 2,720/4 caisses.

La Société de Commerce a vendu en 1841, entreposés à Rotterdam : 375,607 balles, 703 barils de café; 98,384 kranjangs, 1,095 sacs et 951 caisses de sucre; 3,459 caisses d'indigo; 344 barils de muscade; 192 barils de macis; 240 barils de clous de girofle; 550 collis de canelle-Java; 30 caisses de savon de coco. Ces quantités ont été vendues coulamment, mais à des prix en baisse et sans grand profit pour les acheteurs.

Les prix de ces produits restent à la baisse, et, d'ailleurs, ils n'ont presque pas de vogue. Le sucre surtout est déprimé par la concurrence du sucre de betterave de l'étranger. Toutefois cette lutte ne saurait être longue; il faudra que le produit colonial l'emporte sur la contrefaçon. En attendant, au milieu de cette lutte, nos raffineries de sucre souffrent beaucoup du système de prohibition dans les états de l'Allemagne et de la production surabondante des fabriques indigènes.

Navigation. — Le mouvement de la navigation dans les ports de la Hollande-Méridionale en 1841, se trouve constaté dans le relevé suivant :

Ports.	Nombre de navires ayant fait déclaration d'entrée.	de sortie.	Nombre des Arrivages.	Appareill.
Rotterdam	»	»	1480	1450
Dordrecht	»	»	363	468
Schiedam	»	»	213	210
Hellevoetsluis	1574	1301	2	3
Brielle	379	298	4	3
Maassluis	3	448	7	3
Delftshaven	»	»	20	18
Vlaardingue	»	»	49	49
Total	1956	2047	2138	2204

Un trop grand développement donné à la construction de navires de grand tonnage pour la navigation aux Indes-Orientales et le mauvais résultat de la récolte de 1840 dans l'île de Java, ont été cause qu'un grand nombre de ces navires se trouvent encore sans emploi dans les ports de la province. Il en est résulté un décroissement de travaux dans les chantiers du commerce, et dans la fabrique de Feyenoord on a renvoyé beaucoup d'ouvriers, l'automne dernier.

La navigation rhénane et le commerce du bois sont dans un état florissant et le commerce du bois du Nord prend un grand développement. L'établissement d'un entrepôt rhénan à Dordrecht, s'il avait lieu, serait un bienfait pour ladite ville.

Fabriques. — Les fabriques et les usines, quoique en grande activité ne donnent pas en général des résultats assez satisfaisans. Celles de Leyde, Schiedam, Delfshaven et Gouda se plaignent.

Quant à la situation des distilleries à Delfshaven et ailleurs des propositions ont été faites au gouvernement dans le but d'obtenir un encouragement bien nécessaire.

La fabrique de soieries à Gorcum languit. On y a établi une fabrique de vinaigre et une saunerie. La saunerie de *Hof van Delft* établie en 1841, n'a pas encore donné de bien grands résultats.

A Lekkerkerk, il y a une nouvelle fabrique de vinaigre; à Zoeterwoude une fabrique de poterie; à Voorbourg une fabrique de sirop de betteraves où, en 1841, on a employé plus d'un million de livres de betteraves.

Le nombre des fabriques de La Haye s'est augmenté d'une distillerie pour la rectification des esprits, établie dans une partie du local de Vermeulen, près du chemin de Schéveningue, et d'une fabrique de toile cirée à l'endroit dit *Uilenboomen*. Les vastes ateliers de MM. Maritz et Cie, au *Zieken*, ont reçu une nouvelle extension pour la fabrication de ces légères feuilles de plomb pour l'emballage du thé.

Agriculture. — Quoique les épizooties, la crue des eaux et la continuité des pluies en 1841 aient causé des pertes à l'agriculture et aux éleveurs de bétail, on n'entend pas trop de plaintes à cet égard, ce qu'il faut attribuer aux prix élevés des produits de l'agriculture et aux indemnités accordées par le gouvernement.

Depuis 1837 jusqu'à la fin de 1841, le fonds de l'agriculture dans la province n'a pas payé moins de 1,007,588 florins d'indemnités pour 42,593 têtes de bétail.

En 1841, on a pesé au poids public de Delft 442,630 livres des Pays-Bas de beurre dont le prix moyen a été de 97 à 98 cents la livre et 18267 livres des Pays-Bas de fromage, à la moyenne de 15 fl. par 100 livres.

A Leyde, on a pesé 373,222 liv. des Pays-Bas de beurre et 38,672 livres de fromage,

A Oudewater, 1,415,069 livres de fromage, ainsi 15,845 livres de plus qu'en 1840.

La qualité et la quantité des produits de l'agriculture en 1841, n'ont pas été extraordinaires.

Les pépinières de Boskoop continuent à recevoir de grandes extensions.

Les plantations de tabac commencées en 1841 à Ouddorp ont eu beaucoup à souffrir de la grêle.

Les haras sont dans un état satisfaisant.

Pêches. — En général, les pêches laissent beaucoup à désirer. Les délibérations des Etats-Généraux et de la presse périodique ont fait connaître les différentes causes de cet état de choses. C'est une question délicate qui ne peut être vidée précipitamment et pour laquelle il faut écouter les conseils de la prudence. Il est urgent néanmoins qu'on en fasse l'objet d'une sollicitude aussi vive que soutenue, afin de trouver les moyens de relever cette branche si importante de notre commerce national.

Pour 1842, on a armé en général 129 flibots pour la pêche du hareng, et dans les ports de la province: 81 à Vlaardingue, 2 à Delfshaven, 5 à Zwartewal, 3 à Middelharnis, 1 à Schéveningue, 1 à Pernis, 1 à Schiedam et 16 à Maassluis.

En 1841, la pêche dite *Versch Haringvisschery* et celle dite *beug* ou *hoekwantvisschery* ont employé respectivement 100 et 132 embarcations.

Une lettre de Berlin dit que le gouvernement prussien, à l'imitation de celui d'Autriche, a l'intention de faire construire à l'avenir aux frais de l'état tous les chemins de fer du royaume.

Les journaux allemands que nous avons reçus ce matin, ne nous donnent pas des nouvelles ultérieures sur le désastre de Kamentz. Nous voyons seulement par la *Gazette d'Etat de Prusse* que c'est la petite ville de Kamentz, de la Haute-Lusace (Saxe) où a éclaté la calamité dont nous avons parlé hier. Des souscriptions ont été ouvertes à Leipsig pour venir au secours des malheureux incendiés de Kamentz, ville natale de Lessing.

Nous avons dit qu'une élection parlementaire venait d'avoir lieu à Nottingham. Voici dans quels termes le *Morning Advertiser* rend compte de cette élection :

« GRAND COMBAT ÉLECTORAL A NOTTINGHAM.

» Les bleus (ou *tories*) ayant appris que les amis de M. Sturge, candidat radical, voulaient se réunir sur la place du marché de Nottingham, jugèrent à propos de tenter un essai de leurs forces physiques. A l'heure indiquée, deux charrettes, *hustings* des deux partis qui allaient en venir aux mains, se dressèrent sur la place du marché. A sept heures, M. O'Connor et ses amis montèrent sur les *hustings*, placés à quelque distance du wagon des bleus. Aussitôt le peuple applaudit et les bleus poussèrent des vociférations et des grognemens. Le curé renégat Stephens, qui devait assister le candidat *tory* Walter dans son élection, ne se fit pas attendre. Ce fut le signal d'une démonstration extraordinaire. En peu d'instans, le curé Stephens fut couvert d'une pluie de fragmens de son portrait, qui avait été acheté par les radicaux, à l'intention de lui en faire cet hommage. Les huées et les sifflets faisaient alors un vacarme effroyable. M. Sturge parut alors, ayant eu beaucoup de peine à se frayer un passage à travers les rangs épais des bleus. Il désira d'abord que M. O'Conner éloignât le wagon qui servait de *hustings*, afin de calmer l'irritation toujours de plus en plus vive des bleus qui, pour la[...] part ivres, brandissaient d'énormes bâtons, avec des gestes [...] naçans. M. O'Connor lui fit observer que ses adversaires ne man[...] queraient pas d'interpréter cet éloignement comme une re[...] te, et qu'ils chanteraient victoire.

» A huit heures, les bleus, évidemment payés pour faire [...] bruit, se ruèrent en poussant des cris terribles contre les *h*[...] *tings* ; ils s'étaient fait précéder par des volées de pierres. [...] chartistes, étonnés, reculèrent d'abord de quelques pas, m[...] ils se reformèrent en rangs, et bientôt le combat s'engagea [...] pierres, les bâtons, les poings, tout était en jeu. Les coups pl[...] vaient comme la grêle. En un instant, la terre fut jonchée [...] blessés.

» M. O'Connor s'élança à bas du wagon, et prompt com[...] l'éclair, se mettant à la tête des chartistes, qui n'étaient pas [...] plus forts, il rallia sa phalange et rétablit le combat pa[...] puissance de son bras. Les bleus, refoulés par ce vigou[...] champion, se dispersèrent. On était arrivé en se battant au[...] tour d'une rue étroite; les bleus chargèrent M. O'Connor e[...] amis, qu'ils attaquèrent à l'improviste. M. O'Connor qu[...] s'attendait pas à cette traîtreuse attaque, fut terrassé; tr[...] hommes roulèrent sur lui; il resta quelque temps sur la [...] jusqu'à ce qu'il fut parvenu à se dégager; il se releva fière[...] et tête nue; il marcha courageusement droit aux *hustings* [...] adversaires, défendus par quelques hommes des plus [...] bustes. Evitant les coups qui lui étaient portés par les h[...] mes laissés de garde sur ce wagon, il saisit corps à corps [...] d'eux et le précipita à bas de la charrette. Au même mome[...] jeune Clark de Stockport, et M. Donall, s'élançaient sur le [...] gon qui se trouvait alors en la possession des chefs charti[...] L'aspect de M. O'Connor était curieux ; ses habits étaient [...] chirés en lambeaux, et sur ses cheveux en désordre était j[...] une petite casquette de cuir qu'un Irlandais avait placée s[...] tête pour lui tenir lieu de son chapeau qu'il avait perdu[...] suffit de quelques instans pour rouler auprès des *hustings* c[...] tistes le wagon des bleus dont on s'était emparé. Il ne res[...] plus sur le champ de bataille un seul *tory*. Avec leurs y[...] pochés et leurs nez noirs de coups et cassés, ils s'étaient tra[...] portés auprès de la police, et ils réclamaient à grands cris [...] mandats d'amener contre M. O'Connor, auteur de tout le ma[...]

« A l'issue de la réunion, sur la place du marché, les ch[...] tistes se sont promenés dans les rues, chantant les louanges [...] leur candidat, Joseph Sturge, mais sans commettre auc[...] violence. Des mandats ont été lancés par les magistrats *to*[...] contre M. O'Connor, accusé d'avoir volé la casquette q[...] aurait, disait-on, arrachée dans la mêlée à l'un des bleus [...] pour avoir violenté plusieurs personnes et contre l'*alderm*[...] Frerson qui avait été l'instigateur de ces désordres.

» On dit que le résultat de la conduite énergique de M. O'C[...] nor, a été de déterminer deux cents électeurs à passer du c[...] de Sturge. Les *tories* jurent qu'ils prendront leur revanche, [...] l'on parle de bandits dont les services sont loués pour [...] M. O'Connor ou le blesser grièvement. Les chartistes doiv[...] se rassembler en grand nombre. L'union entre les *whigs* e[...] chartistes pour assurer l'élection de M. Sturge est très-sinc[...] M. O'Connor a reçu des contusions dans la poitrine et le d[...] mais il n'est pas assez maltraité pour ne pas reparaître dans [...] *hustings*. On voit beaucoup de blessés, la plupart proteste[...] qu'ils ont été frappés par M. O'Connor, dont l'attitude marti[...] dans ce conflit, avait jeté la panique parmi les blessés. »

EXTÉRIEUR.

TURQUIE. — Constantinople, 20 juillet. Par le pyros[...] phe de Trébisonde, arrivé ici il y a quatre jours, le consul [...] Perse et le ministre d'Angleterre, ont reçu des dépêches. [...] nouvelles turques de Bagdad annoncent qu'Abderrhaman-B[...] un des fidèles grands de la province de Bagdad, s'est porté, à [...] tête de 4,000 hommes, contre Mahmoud-Pacha (ce Pacha t[...] qui s'était enfui en Perse, qui avait envahi le Kourdistan tu[...] et qui s'était emparé de la ville de Solimanieh), l'a chassé [...] Solimanieh et l'a refoulé au-delà des frontières. Sur le terr[...] toire persan, un nouveau combat a été livré entre les Persa[...] et les Turcs qui les poursuivaient. Dans cette rencontre, [...] Turcs sont restés vainqueurs.

En Perse on fait de grands préparatifs pour une guerre con[...] la Turquie. Il paraît aussi que la Porte a été informée par s[...] envoyé en Perse, qu'on ne peut pas entièrement se fier au go[...]

---

et autres meubles d'un art suspect. Eléonore Cobham, duchesse de Gloucester, croyait à l'astrologie et aux astrologues ; elle avait la faiblesse de consulter les devins et les sorciers ; elle les faisait venir dans son boudoir pour se livrer avec eux à des opérations cabalistiques, tirant l'horoscope de ceux qui lui étaient chers et de ceux qu'elle pensait être ses ennemis. Ce fut auprès de la duchesse que le Lord-Protecteur, sombre, irrité, se rendit précipitamment en quittant le balcon où il venait de se faire voir à la populace. Dans le silencieux réduit d'Eléonore Gobham, le bruit de la rue ne parvenait guère : cependant, elle avait pu entendre au moins le sourd murmure du tumulte, et elle s'attendait vaguement à une visite hostile, car le duc la trouva occupée, avec la hâte d'un reste d'inquiétude, à cacher ou à mettre à l'écart certains objets qu'elle ne montrait pas sans doute volontiers à tous les yeux : elle tirait encore un rideau qui voilait une espèce d'alcôve, et ce ne fut pas sans un certain trouble qu'elle rencontra le regard incertain de son puissant et redouté mari.

« Madame, lui dit celui-ci, félicitez-vous! ce n'est plus seulement à la cour que mes ennemis me dénoncent comme le fauteur des sorciers et des magiciens ; c'est sous mon balcon qu'ils le crient par la voix du peuple; c'est à ma porte qu'ils envoient clouer l'enseigne des succursales de l'enfer. En ce moment, le cardinal rédige contre moi une accusation de haute trahison, fondée sur vos ténébreuses pratiques, et le peuple, ayant déjà le pressentiment de ma perte, vient me sommer d'avance de lui livrer mes complices, une Margery Jourdain, un Roger Bolingbroke et autres misérables trop connus de vous, et qu'en ce moment peut-être vous êtes occupée à cacher en effet dans le propre palais du Lord-Protecteur de ce royaume. Eh bien, madame, que répondez-vous? ai-je eu tort de nier devant le conseil que vous ayez jamais eu la moindre relation avec ces infâmes ?... »

— Vous avez eu tort, répondit la duchesse, qui pendant cette première apostrophe avait eu le temps de préparer ses propres paroles.

— Quoi! reprit le duc, évidemment disposé à continuer cet acte d'accusation, soit que la duchesse l'eût accepté, comme elle le faisait, soit qu'elle l'eût repoussé comme faux et calomnieux ; quoi, madame, j'ai eu tort! j'ai donc eu tort de nier que vous ayez jamais comploté avec eux la mort du roi au moyen de charmes magiques?

— Vous avez eu raison en effet de nier cela, milord!

— Il n'est donc pas vrai que ce boudoir même recèle la preuve de cette conspiration?

— Cela n'est pas vrai.

— Ils ont été donc bien mal informés ceux qui, prétendant parler d'après un de vos confidens, un mauvais prêtre appelé John Hume, m'ont soutenu en face que si la justice était admise ici, elle y trouverait, derrière ce rideau peut-être, une figure de cire faite à l'image et ressemblance du roi, laquelle figure est chaque jour transpercée à l'endroit du cœur et du cerveau de pointes aiguës, afin que par l'effet de certaines conjurations, ce soient le cœur et la tête du roi qui éprouvent sympathiquement les tortures de ce supplice jusqu'à l'extinction graduelle de la vie?

— L'espion ou le traître qui à donné à vos ennemis de pareils détails, milord, n'a pas parlé vrai. Il n'y a point ici de figure du roi.

— Vous ne démentez qu'à demi cette dénonciation, poursuivit le duc ; il y a ici une figure en cire exposée à vos sortiléges. Quelle est cette figure? et contre qui s'opèrent ces diaboliques pratiques? Je veux le savoir et je le saurai.... »

A ces mots, le duc s'élança vers l'alcôve sans que la duchesse songeât à l'en empêcher, tant il y avait dans sa physionomie cette expression de volonté décidée que rien n'arrête. Le rideau mystérieux fut tiré violemment, et le Lord Protecteur, au lieu d'une figure à l'image de Henri VI, vit celle d'une jeune femme faite avec tant d'art, qu'il put douter un moment si c'était un portrait ou la personne elle-même qui était là assise sur un fauteuil, la tête penchée sur un de ses bras et doucement endormie.

Au regard qu'Eléonore Cobham fixa sur le visage de son mari, à l'anxiété avec laquelle ce regard étudiait l'émotion du duc, il eût été facile de deviner qu'une unique passion dominait chez elle toutes les autres, et qu'en ce moment tout en éprouvant une vive douleur, elle reprenait quelque avantage sur cet homme qui tout à l'heure l'interrogeait avec une colère si insultante.

« Eh bien ! dit-elle avec une triste ironie ; eh bien, milord, reconnaissez-vous cette image? En voyant que ce n'est pas l'image du roi Henri que les infâmes complices de votre duchesse ont apporté dans votre palais, ne me remercierez-vous pas de mettre si près de vous celle que vos pas cherchent partout, nuit et jour, depuis six mois?

— Qui vous a dit, madame, demanda enfin le duc revenu un peu de sa surprise et s'excitant de nouveau à la colère, qui vous a dit que c'était lady Anna Nevyl qui causait ces absences, que vous m'avez reprochées avec tant d'amertume?

— Qui me l'a dit, milord? mais vous-même ; votre embarras à la vue de sa seule image le dit assez... Qui me l'a dit? Ah! milord! espériez-vous tromper long-temps une épouse délaissée et qui vous aimait encore assez pour être jalouse?

— Mais, madame, reprit le duc coupant court brusquement à cette scène de jalousie conjugale et revenant à son but, peu importe que vos sortiléges tendent à perdre le monarque ou une des dames les plus belles et les plus nobles de ce royaume. Ces sortiléges sont-ils beaucoup moins odieux? ne constituent-ils pas un acte de trahison envers moi, que vous avez exposé, je vous l'ai dit, à la perfide accusation de mes ennemis auprès du roi et aux insultes de la populace? Qu'importe le but du crime? le crime existe et vous l'avouez... vo[...] l'avouez lorsque j'espérais encore avoir confondu vos dénonciateurs par m[...] franc démenti; vous l'avouez lorsque je les ai mis au défi de me fourni[...] preuve de ce qu'ils avancent. L'avouerez-vous devant les juges que j'ai au[...] risés, dans la persuasion où j'étais de votre innocence, à dresser contre v[...] une redoutable procédure ?... l'avouerez-vous quand vous serez confront[...] vous, duchesse de Gloucester, avec ce lâche espion qui a vendu vos secret[...] votre vie? »

Les yeux d'Eléonore Cobham exprimèrent un sentiment de dédain bien [...] que de terreur lorsqu'elle répondit :

« Ainsi donc, milord, je vous comprends bien : vous, le plus puissan[...] gneur de ce royaume ; vous, plus roi que le roi lui-même, vous n'avez p[...] mer la bouche à vos envieux qu'en leur promettant le scandale d'un p[...] en sorcellerie contre votre femme : le scandale d'abord, et puis sans dout[...] sentence sanguinaire? Déjà, n'est-ce pas, votre infidélité me voit par a[...] pation sur le bûcher où j'irai consommer mon sacrifice, afin de faire pla[...] à une rivale !

— Malheureuse ! dit le duc, qui vous a condamnée, si ce n'est vous-même, en vous associant à des suppôts de Satan? Seriez-vous reine, qu'aucune puissance humaine ne pourrait vous absoudre de ces pratiques qui sont maudites par les lois divines ; serais-je roi, que mon autorité n'irait pas jusqu'à vous faire absoudre si vous êtes coupable. Plaise donc à Dieu que vous ne m'ayez tout-à-l'heure tout avoué que par vaine bravade et dépit jaloux. Demain Margery Jourdain et Roger Bolingbroke seront jugés, et vous serez citée vous-même à comparaître devant la haute cour ecclésiastique. Pesez bien vos paroles.

— Milord, on reproduira sans doute une première accusation bien an[...] cienne : lorsque je fus admise à l'honneur de devenir votre duchesse, vo[...] rappelez-vous qu'on vous dit que je vous avais séduit par des pactes mag[...] ques? Si on le dit de nouveau, répondrez-vous encore en souriant qu'en eff[...] vous fûtes captivé par un charme, mais par le charme d'une femme qui sava[...] aimer et plaire?

— Eh, madame, répliqua le duc avec impatience, au lieu de rappeler d[...] vains propos, préparez-vous sérieusement à une accusation sérieuse. Je vo[...] le déclare, il y va pour tous deux de l'honneur, pour vous de la vie.

— C'est-à-dire que, sans remords, si des juges ont intérêt à me trouver cou[...] pable, vous me laisserez monter sur le bûcher, moi, duchesse de Glouces[...] moi, femme du Lord Protecteur, comme la pauvre fille d'Orléans?

— Je vous répète que c'est à vous seule d'écarter la condamnation ; tout [...] que je pourrai, ce sera de vous épargner peut-être le supplice. Préparez-v[...] donc, madame, à confondre vos accusateurs ; je vais, moi, voir si l'on est [...] venu à dissiper la populace furieuse, qui tout-à-l'heure venait ici pour [...]

verneur de la province de Bagdad, Ali-Pacha, et que celui-ci pourait bien avoir des intelligences avec les Persans. Ali-Pacha est un homme hardi, entreprenant, qui unit à beaucoup d'énergie une grande finesse. Il est immensément riche et en même-temps très-aimé du peuple. Il entretient un corps d'armée assez nombreux et bien exercé. Depuis long-temps on soupconnait à Constantinople qu'il cherchait à se rendre indépendant; c'est pourquoi le grand-visir lui avait donné, il y a quelques mois, une autre destination, en le nommant au Pachalic de Damas. Sa première réponse évasive que le peuple ne voulait pas le laisser partir, et son silence et sa non-apparition à Constantinople, sur l'ordre qui lui avait été donné par la Porte de se rendre dans la capitale, ont fortifié ces soupçons, en sorte que la Porte, lors d'une guerre avec la Perse, paraît non seulement craindre de voir ses provinces dévastées par l'armée ennemie, mais aussi de voir lui échapper le beau et riche Pachalic de Bagdad.

Le consul de Perse a été informé par sa cour que si la Porte ne satisfait pas promptement à ses demandes, le Shah est bien décidé à attaquer la Turquie, de deux côtés à la fois, de Bagdad et d'Erzeroum. Il devait en conséquence inviter les négocians Persans à Constantinople, à s'éloigner de la capitale. Le consul de Perse a communiqué ces nouvelles à l'envoyé de Russie qui, toutefois, fut d'avis que les différends entre la Perse et la Turquie, pouvaient encore s'arranger à l'amiable, et qu'ainsi il était inutile pour le moment d'inviter de nouveau (cela eut lieu, il y a déjà 10 jours, à la première nouvelle de l'invasion des Persans en Turquie, mais la Porte ne voulut pas laisser partir les Persans, à cause de leurs dettes), les Persans résidant à Constantinople, à se retirer.

Sur ce, le consul de Perse réunit les négocians de sa nation et leur annonça que les différends entre le Shah de Perse et la Sublime-Porte continuaient toujours, mais que peut-être ils pouvaient s'arranger ; que, par conséquent, il leur était permis de prolonger leur séjour à Constantinople. Toutefois, il leur conseilla de ne pas s'embarquer dans des affaires trop grandes et de trop longue haleine, et de faire venir de leur pays les fonds nécessaires pour le paiement de leurs dettes, afin, dans le cas d'une rupture ouverte entre les deux cours, de pouvoir quitter Constantinople sans être molestés.

Les dettes des négocians persans à Constantinople s'élèvent à 60 millions de piastres. Par le dernier pyroscaphe de Trébisonde, il a été reçu en tout 4 millions de piastres, de manière qu'il reste encore un fort déficit, et que la guerre avec la Perse porterait un coup violent au commerce de cette place. Parmi les nombreuses réclamations que la Perse élève sur la Porte, se trouvent aussi 50 millions de piastres, comme indemnité pour quelques localités sur les frontières cédées à la Turquie, et pour des marchandises persanes détenues injustement par un Pacha turc, il y a quelques années. Lorsque cette affaire fut agitée dans le divan, Tahir-Pacha jugea, vu le triste état du trésor persan, qu'il valait mieux payer cette somme aux Persans que de s'engager dans une guerre qui, alors même que la Porte serait victorieuse, lui coûterait dix fois plus que le montant de cette somme. Mais l'opinion de Tahir-Pacha n'a pas prévalu, sans toutefois que les différends avec la Perse fussent réglés dans cette séance. Dans l'entre-temps, on résolut d'envoyer un corps d'armée assez considérable dans le Kourdistan et à Bagdad, afin de défendre les frontières de Turquie, et de commencer ensuite, les armes à la main, les négociations ultérieures.

(*Gaz. Univ. de Leipsig.*)

— Depuis que l'on a reçu ici la nouvelle de l'invasion des Persans dans le Pachalik de Bagdad, la Porte continue sans relâche ses armemens, et elle paraît décidée à envoyer au Shah une déclaration de guerre. Sir Stratford Canning a eu plusieurs entrevues avec le Grand-Visir pour l'engager à ne pas juger si sévèrement les évènemens qui venaient de se passer sur les frontières de la Perse. On dit que M. de Titoff a également de nombreuses conférences avec plusieurs membres du Divan, pour prévenir une rupture complète entre les cours de Téhéran et de Stamboul, mais il paraît que ni l'un ni l'autre de ces diplomates ne sont parvenus jusqu'à présent à conjurer l'orage qui menace l'Orient.

L'état dans lequel se trouvent presque toutes les provinces des frontières, ainsi que plusieurs Pachaliks de l'intérieur, tels que ceux de la Romélie, de la Macédoine et de l'Albanie, devrait engager la Porte à acheter, même par quelques sacrifices, la paix et la tranquillité de ses états. Mais Izzet-Méhémet-Pacha croit pouvoir braver tous les obstacles et se crée tous les jours de nouveaux embarras par son inflexible énergie. Toutefois il semble que son pouvoir tire à sa fin. Le Sultan parait entrevoir l'abîme dans lequel doivent le précipiter tôt ou tard la folie et l'aveugle imprévoyance de son Grand-Visir. Par contre, Chosrew-Pacha gagne de jour en jour plus d'influence; s'il restait encore des doutes à cet égard, le peu de succès qu'a obtenu Sami-Bey dans sa mission, qui a complètement échoué, serait bien propre à les dissiper tout-à-fait.

Sami-Bey a été rappelé à Alexandrie; il quittera prochainement Constantinople. (*Gaz. Univ.* d'Augsb.)

Frontières de Servie, 17 juillet. D'après les dernières nouvelles de Servie, les Turcs ont fait de la Bosnie, des incursions dans l'Herzégowine. Ils ont pillé plusieurs villages, enlevé le bétail et commis d'innombrables excès. Plusieurs riches Rajas ont été emmenés en otages ; ils ne seront relâchés que moyennant une forte rançon. La plus profonde misère règne dans la Bulgarie, et les plaintes des rajas ne sont pas écoutées. On y a reçu avec joie la nouvelle qu'un commissaire impérial ottoman, Rifaat-Bey, ancien ambassadeur de Turquie à la cour de Vienne, est en route pour examiner de nouveau les plaintes des Rajas.

Dans la Valachie, le prince Ghika aurait désarmé ses ennemis par de l'or. Du moins, il est certain que c'est par ce moyen qu'il s'est procuré la protection nécessaire à Constantinople. A moins d'une rébellion ouverte des Boiards, la Russie seule ne pourra le renverser.

AMÉRIQUE. — New-York, 16 juillet.— L'intérêt des bons de la ville de la Nouvelle-Orléans échu hier et payable à New-York au comptoir de la Compagnie *New-York Life and Trust* n'a point été payé. Cette nouvelle a produit une vive sensation dans le monde financier.

D'après l'*American*, lord Asburthon et M. Webster seraient arrivés enfin à une conciliation de tous les points en litige entre l'Angleterre et ce pays. Un traité aurait été immédiatement rédigé par ces deux plénipotentiaires, et ils avaient choisi, pour signer ce traité, le 4 juillet, le jour anniversaire de l'indépendance américaine.

Voici quelles seraient les bases connues du traité : le territoire qui est au nord de Saint-John, dans le New-Brunswick, serait cédé à la Grande-Bretagne, et la langue de terre située entre la rivière Saint-John et la frontière actuelle des Etats-Unis serait cédée à ces derniers. Par suite de cette cession, la ville de Frederickstown, aujourd'hui le siége du gouvernement du New-Brunswick, et la navigation de la rivière jusqu'à la mer, passeraient sous la domination américaine.

La question des frontières serait ainsi vidée; mais on ne disait point encore hier comment l'avaient été celles du droit de visite et de la *Créole*.

L'orage soulevé dans le parti *whig* du Parlement et de la presse par le dernier *veto* de M. Tyler, n'est point encore calmé. Il a été fait, à différentes reprises, à la Chambre des Représentans, la proposition d'abandonner, ou du moins de modifier le projet de tarif en discussion, qui, contenant la clause de distribution rejetée par le président, est assuré à l'avance du même rejet. Mais la majorité *whig* a repoussé toutes les propositions conciliatrices.

New-York, 19 juillet. Le président des Etats-Unis a communiqué aux deux Chambres du Congrès les pièces de la correspondance relative aux relations qui existent entre le gouvernement mexicain et le gouvernement américain. Dans les dépêches adressées par le ministre des affaires étrangères du Mexique, à M. Webster, secrétaire d'état des Etats-Unis, le gouvernement mexicain se plaint de ce que le gouvernement américain a aidé, en toutes circonstances, les Texiens à se soustraire à l'autorité mexicaine.

Le gouvernement mexicain, est-il dit dans une de ces dépêches, est animé du plus vif désir de conserver les relations les plus amicales avec celui des Etats-Unis ; il est en droit de protester d'une manière formelle contre la tolérance suivie par le gouvernement américain, à l'égard de ses nationaux qui ont fourni des secours aux Texiens, en hommes, armes et argent ; il regardera la continuation de cette façon d'agir comme un acte d'hostilité contre la république mexicaine, et agira en conséquence d'après les inspirations de la justice et comme il conviendra à la dignité et aux intérêts de la nation.

Voici la réponse de M. Webster :

« *A M. Waddy Thompson, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Etats-Unis, à Mexico.*

» .... La lettre que m'a adressée M. Boranegra (ministre des affaires étrangères du Mexique) est inconvenante et offensante au plus haut degré.

» Elle porte contre le gouvernement des Etats-Unis l'accusation de l'honneur et de la bonne foi, de la manière non-seulement la plus injuste, mais encore la plus inconvenante. Vous n'avez pas parlé de cette dépêche en termes trop forts dans votre circulaire aux membres du corps diplomatique.

» Au reçu de la présente vous écrirez à M. de Boranegra une note dans laquelle vous direz que le secrétaire d'état des Etats-Unis regarde le ton et les termes de cette lettre comme insultans pour le caractère du gouvernement des Etats-Unis, en ce qu'elle lui impute une violation directe de la bonne foi, et qu'il n'a d'autre réponse à donner, sinon que de déclarer que la conduite du gouvernement des Etats-Unis, en ce qui regarde la guerre entre le Mexique et le Texas, ayant toujours été dictée par la neutralité la plus stricte et la plus impartiale, le gouvernement des Etats-Unis ne s'en écartera ni n'en variera en aucune façon. Si pour ce motif le gouvernement du Mexique croit devoir changer les relations qui existent aujourd'hui entre les deux pays, la responsabilité en demeurera tout entière à sa charge. *Signé*, Webster. »

Ces documens ont été hautement approuvés par les deux Chambres, l'impression en a eté ordonnée.

Le bill du tarif a été adopté par la Chambre des Représentans; on craint que le Sénat ne se montre moins facile.

—Le président du Texas a fait l'ouverture du Congrès texien à Houston, le 29 juin, par un Message dans lequel il expose les embarras financiers de la république et propose la vente des terres nationales comme un moyen de subvenir aux besoins du trésor obéré.

AUTRICHE. — Vienne, 4 août. L'uniforme de nos troupes va subir quelques changemens. Au lieu des demi-fracs actuellement en usage, l'infanterie ainsi que la cavalerie portera de petits surtouts courts. Ce nouvel habillement aura cela d'avantageux, qu'il protègera la partie inférieure du corps contre l'intempérie des saisons, car l'on a remarqué que le plus grand nombre des maladies qui règnent parmi les soldats proviennent de refroidissemens, contre lesquels leur uniforme actuel ne les met pas assez à l'abri.

— Le 30 juillet, un pont a été jeté sur le Danube d'après le système de M. le colonel Birago en présence de LL. AA. II. l'archiduc Charles, l'archiduc Ferdinand d'Autriche-Este, de S. A. R. le prince Luitpold de Bavière, d'une grande partie du corps diplomatique, et de plusieurs généraux et officiers de la garnison.

S. A. I. l'archiduc Charles examina d'abord les voitures chargées des équipages et fit exécuter plusieurs évolutions au trot et au galop. Quoique le terrain fût très inégal, et tout couvert de racines et de troncs d'arbres, cependant toutes les évolutions se firent avec la plus grande facilité; aussi l'archiduc Charles en témoigna-t-il sa haute satisfaction.

On atteignit la rive opposée du fleuve en deux heures dix minutes; ce qui fait pour chaque minute une étendue de huit pieds de longueur. Un bataillon d'infanterie de la ligne et un bataillon de grenadiers, deux escadrons de cavalerie et une batterie d'artillerie pesante, avec caissons chargés de munitions, ont passé le pont en rangs passablement serrés, sans que la moindre vacillation ou le moindre accident ait eu lieu.

Cette opération achevée, les augustes personnages ont exprimé dans les termes les plus flatteurs leur haute satisfaction à l'inventeur de ce nouveau système de pontons; S. A. I. l'archiduc Charles, en particulier, lui a dit que dans quelques années il n'existerait pas d'autres ponts militaires que ceux construits d'après ce système. (*Obs. Autr.*)

SUISSE. — Des bords de la Reuss, 29 juillet. On fait de grands préparatifs à Neuchâtel pour la réception de S. M. le roi de Prusse; le conseil d'état fait organiser des gardes d'honneur dans toutes les communes.

PORTUGAL. — La ratification du traité de commerce et de celui sur la traite des noirs, conclus entre l'Angleterre et le Portugal, a eu lieu, le 30 juillet, à Lisbonne. La convention relative à la réduction du tarif n'est pas encore signée.

Rien de nouveau dans les modifications ministérielles. Les mouvemens de troupes espagnoles vers la frontière portugaise continuent toujours. M Aguilar, ministre d'Espagne, est arrivé à Lisbonne avec de nouvelles instructions pour des droits à faire valoir. Les Chambres portugaises ne se sont encore occupées

---

traîner elle-même à la croix de Saint-Paul. »

Et, après ces mots prononcés avec une froide inflexibilité, comme pour se venger d'avoir un moment oublié sa colère ou laissé entrevoir l'émotion que lui causait la simple image de lady Nevyl, le Lord-Protecteur quitta brusquement la duchesse, la livrant à ses amères réflexions.

II.

Sans la scène que nous venons de raçonter, on ne comprend qu'imparfaitement le récit des chroniques, où nous voyons que sur la dénonciation de John Hume, prêtre, Roger Bolingbroke, savant astrologue, Thomas Southwell, chanoine de Saint-Etienne, lisant plus souvent le grimoire que son bréviaire, et Margery Jourdain, dite aussi Marjory Jour-demain, sorcière, comparurent devant l'archevêque de Cantorbery, le cardinal de Winchester et divers autres évêques, accusés de conjurations diaboliques et cabalistiques. Après plusieurs interrogatoires, le 25 juillet 1441, ce savant aréopage condamna, comme principal accusé, John Bolingbroke à être exposé à la croix de Saint-Paul de Londres, sur une chaise de forme bizarre, supposée le trépied de ses oracles. Ce fut là que, revêtu de son costume d'astrologue, Roger Bolingbroke abjura ses erreurs publiquement avant d'être pendu à Tyburn. Le chanoine Southwell aurait subi le même supplice s'il n'était mort en prison. Quant à Margery Jourdain, convaincue d'être une sorcière et une hérétique relapse, elle fut brûlée à Smithfield.

La dénonciation de John Hume désignait nominatvement la duchesse de Gloucester comme complice de l'hérésie et des pratiques diaboliques de ces trois malheureux: il résulta de leurs aveux qu'elle les avait en effet consultés maintes fois, et il fut dès lors avéré pour tous que le noble duc de Gloucester n'avait été amené à épouser l'indigne Eléonore Cobham, jadis sa maîtresse, qu'à l'aide de la magie noire. Sa dignité n'était donc nullement intéressée à couvrir de son manteau de duc cette femme, alliée à Satan dans l'enfer, et aux suppôts de Satan dans ce monde. Personne ne le blâma de la laisser juger sans s'interposer en sa faveur. A la nouvelle de l'arrestation de Roger et de Marjery, Eléonore Cobham s'était réfugiée dans le sanctuaire de Westminster; ce fut là que le Lord-Protecteur se rendit secrètement, déguisé avec soin, pour avoir avec elle une dernière entrevue.

A la vue de celui qui gouvernait l'Angleterre, s'entourant ainsi de précautions et de mystères pour venir lui parler, Eléonore Cobham ne put espérer qu'il voulût lui apporter quelque secours efficace. Soit que le duc de Gloucester, à force d'entendre dire qu'il n'avait donné autrefois le titre d'épouse et de duchesse à cette femme que sous l'influence d'un charme inconnu, eût fini par le soupçonner lui-même de bonne foi; soit que ce charme, quel qu'il pût être, n'existant plus, il fût bien aise, dans l'intérêt de sa politique et d'une nouvelle passion, de paraître y croire, à peine s'il lui restait un dernier sentiment de pitié pour celle qu'il avait aimée. Hélas! quand nous n'aimons plus, qui de nous peut expliquer le secret de son amour éteint? La dissimulation du duc de Gloucester n'était pas de celles qui flattent pour tromper; il exagérait plutôt, au contraire, son indifférence, pour pousser l'infortunée duchesse au désespoir. Combien la cruauté coûte peu à l'homme qui ne voit plus dans une femme qu'un obstacle à l'accomplissement de quelque désir coupable! Toutes ces mauvaises pensées se lisaient sans doute dans les regards du duc. Trop instruite d'ailleurs par l'expérience du passé, Eléonore Cobham devina qu'elle ne devait plus compter que sur sa propre inspiration; mais l'orgueil fit taire enfin sa jalousie; elle fut même guérie de son amour, et elle se promit bien, si elle devait périr, de faire au moins payer cher sa vie à l'homme qui la sacrifiait après l'avoir tant aimée.

« Nos ennemis triomphent, dit le duc.

— Je crois plutôt, répondit la duchesse, qu'ils sont bien déçus dans leur secrète vengeance.

— Quel espoir nourrissez-vous encore, madame?

—Aucun pour moi, milord : je sais tout ce qui se passe; mais je pourrai du moins désoler le cardinal en lui révélant qu'au lieu de servir sa haine, ma condamnation secondera merveilleusement le rival qu'il croyait frapper en moi. Lady Nevyl, fille du duc de Salisbury, et nièce du comte de Warvick, apportera une belle dot de crédit au Lord-Protecteur. Une fois Eléonore Cobham réduite à un peu de cendre, qui empêchera que lady Nevyl devienne duchesse de Gloucester? Vous voyez, milord, que l'on apprend quelque chose en consultant les sorciers.

— Eh! madame, les sorciers sont malheureusement plus habiles à prévoir la destinée qu'à détourner ses fatales atteintes. Aveuglée par votre jalousie, pendant que vous pensiez creuser la tombe d'une rivale, vous, n'avez pas aperçu celle qui s'ouvrait pour vous: il ne vous reste plus peut-être aujourd'hui qu'à éviter par le choix de votre mort les tortures qu'on vous destine.

— Quoi! monseigneur, vous ne pouvez me sauver ni en imposant votre toute-puissance au tribunal ces savans docteurs de ce royaume, ni en favorisant ma fuite?

— Fuir est impossible; le sanctuaire est cerné de troupes ; défense va être faite de vous laisser parvenir aucune nourriture...

— Et votre Grâce a daigné venir elle-même pour m'empêcher de mourir de faim?

— Mais de peur que quelque complice, continua le duc, ne brave cette défense, le cardinal sollicite auprès du chapitre de Westminster le droit de vous arracher de cet asile que vous croyez inviolable. Ne pouvant plus autre chose pour vous, madame, j'ai voulu du moins vous épargner et la honte d'une mort publique et les horribles tortures du feu si vous tombez aux mains de vos juges, ou celles de la faim si l'on respecte ce sanctuaire.

— Quelle bonté pour une pauvre femme traquée comme une biche par une meute acharnée! s'écria Eléonore avec ironie, se rappelant comment le duc avait autrefois lâchement délaissé Jacqueline de Bavière, du moment où il la vit accablée à la fois par les foudres de l'Eglise et sous les coups de ses ennemis temporels; quelle bonté, milord! Quand les dames d'Angleterre sauront ce trait de Votre Altesse, elles rétracteront, j'en suis sûre, les malédictions dont elles nous poursuivirent, vous et moi, il y a vingt ans (1). »

Le duc, à cette interruption, resta impassible comme un homme qui avait calculé tous les effets de sa cruauté, il présenta tranquillement à Eléonore un poignard et un flacon de cristal.

« Je vous comprends, dit Eléonore.... Si je ne me sens pas le bras assez fort pour me frapper, voici un poison dont quelques gouttes suffisent pour endormir en quelques minutes d'un sommeil éternel... Merci, milord, j'accepte ces dons de votre généreuse pitié, mais pour vous les rendre un jour; car, sachez-le, je ne consens pas à mourir de faim, préférant me présenter devant la cour ecclésiastique; je ne redoute pas davantage le bûcher : il m'est prédit, et j'ai la preuve que la prédiction est vraie, que je ne dois pas périr ni par le feu, ni par la corde, ni par le poison, ni par le fer.

— Et vous subirez la honte publique de votre jugement? demanda le duc.

— Oui, milord; la duchesse de Gloucester tirera cette première vengeance du duc dont elle porte le nom; ce sera la première et non la dernière, comme je vous le rappellerai le jour où vous pardonnant enfin, parce que vous serez trahi et déserté comme moi, je vous dirai, en vous offrant ce fer et ce poison : Voici, mylord, les seuls amis, les seuls défenseurs qui vous restent. Adieu. »

Et à ces mots d'adieu jetés au duc avec mépris, elle s'éloigna, le laissant livré au dépit d'être deviné dans sa prétendue compassion pour l'infortunée fatalement unie depuis vingt ans à sa fortune. (*La suite à demain.*)

---

(2) Jacqueline de Bavière, héritière des duchés de Hainault, de Hollande et de Frise, avait épousé en premières noces le dauphin de France, et après sa mort elle avait été remariée contre son gré à son cousin germain Jean, duc de Brabant. Ce second mariage ne fut pas heureux, et Jacqueline se réfugia en Angleterre, où le duc de Gloucester s'amouracha de ses charmes, ou plutôt de ses riches domaines. [illegible] et se déclara son mari malgré le duc de Bourgogne; mais la fortune [illegible], et se voyant désavoué par le Parlement anglais, ex-communié par le pape, [illegible] Bourguignons, il laissa là Jacqueline pour retourner en Angleterre, où [illegible] Cobham, fille de lord Cobham de Sterborough. Les femmes des principaux [illegible] se rendirent au Parlement et y dénoncèrent le duc comme ayant [illegible] pour une femme sans mœurs, avec laquelle il avait long-temps vécu en adultère.

d'aucun autre objet que de la vérification des pouvoirs. Les fils des sénateurs miguellistes ont été exclus du Sénat

ANGLETERRE. — Londres, 8 août. La reine viendra jeudi matin à Londres pour faire en personne la prorogation du Parlement. La cour retournera le lendemain à Windsor.

— Les conservateurs ont obtenu aujourd'hui un nouveau triomphe à Southampton : leurs deux candidats avaient une forte majorité au départ du dernier convoi.

— Les nouvelles reçues aujourd'hui de Glascow font espérer le prompt rétablissement de l'ordre dans les districts voisins de cette ville. Quelques arrestations ont eu lieu. Les ouvriers paraissent disposés à reprendre leurs travaux pour peu que les maîtres fassent quelques concessions.

—Partout la moisson se fait sous les plus favorables auspices. Le grain est beau et depuis longues années l'Angleterre n'avait fait une si belle moisson. On estime que depuis 1826 on n'avait pas pu faire la moisson de si bonne heure. Vers la mi-août tout sera rentré. L'orge est abondante et d'excellente qualité et la pomme de terre est récoltée avec avantage. En Irlande on a les plus belles espérances. En un mot, il faut que partout l'homme témoigne à Dieu sa reconnaissance. (*Morning-Post.*)

— On écrit de Liverpool, le 6 août: Notre marché au coton a été aujourd'hui très-animé. Depuis long-temps les demandes n'avaient été aussi nombreuses. Le chiffre des ventes s'est élevé à 10,000 balles y compris 2,500 Amérique pour la spéculation.

FRANCE. — Paris, le 9 août. La Chambre des Députés s'est réunie aujourd'hui à midi dans ses bureaux pour nommer les commissaires chargés d'élaborer le projet d'Adresse en réponse au discours de la couronne. Dès midi, les chefs de l'opposition et ses divers membres y étaient au grand complet. MM. les ministres-députés et le parti conservateur y étaient aussi en grand nombre. Dans chaque bureau l'opposition a porté des candidats ; elle n'a pu obtenir que 2 nominations sur 9 ; c'est dans le 1er et dans le 2e bureau.

La commission de l'Adresse est ainsi composée :

1er bureau, M. Berville ; 2e id. M. Lavalette ; 3e id. M. Amilhau ; 4e id. M. Bejeau ; 5e id. M. Jacques Lefebvre ; 6e id. M. Dumon ; 7e id. M. Denis ; 8e id. M. Lamartine ; 9e id. M. Bignon.

— A deux heures, séance publique sous la présidence de M. Sauzet. Les députés sont en grand nombre et s'empressent de prendre leur place. Tous paraissent préoccupés de la communication qui va être faite à la Chambre.

M. le président du conseil, ministre de la guerre, monte à la tribune et donne lecture du projet de loi sur la Régence.

« Messieurs, nous venons d'après les ordres du roi soumettre à vos délibérations un projet de loi qui a pour objet de fixer en principe l'âge de la majorité du roi, et de pourvoir, pendant les minorités à l'exercice et au maintien de l'autorité royale.

» La Charte constitutionnelle ne contient aucune disposition sur ce grave sujet. En présence de la plus brillante famille qui se soit jamais rangée autour d'un trône, la France semblait en droit d'espérer qu'elle n'aurait pas de long-temps à s'en occuper. Nous avons été frappés tout-à-coup dans notre plus chère confiance. De tous les malheurs qui pouvaient nous atteindre, nous avons subi le plus imprévu ! Aucune épreuve ne nous aura manqué dans notre travail pour la fondation d'un gouvernement libre et d'une dynastie nationale.

» Accomplissons, Messieurs, les devoirs que nous impose cette situation douloureuse. Dieu, qui a couvert les jours du roi d'une protection si visible, nous conservera long-temps encore cette vie si précieuse à la patrie. Mais le roi lui-même, en s'inclinant sous les décrets de la Providence, a embrassé d'un œil ferme toutes les chances de l'avenir. Il s'est hâté de vous réunir autour de lui, et vous l'avez vu lutter contre sa douleur, pour vous demander de rassurer la France.

» Répondons, messieurs, à ce noble appel, et montrons au monde que les coups les plus rudes ne sauraient ébranler l'édifice qui a résisté à tant de secousses.

» Le projet que nous avons l'honneur de vous présenter, fixe d'abord l'âge de la majorité des rois ; comme l'Assemblée Constituante et l'Empire, nous avons adopté celui de 18 ans. A 14 ans, l'excercice du pouvoir royal ne serait encore que nominal entre les mains du roi. A 18 ans, éclairé et soutenu par le concours des Chambres, le roi pourra remplir les grands devoirs que lui impose la Constitution du pays. Quant à la régence, destinée à exercer temporairement dans notre ordre constitutionnel, l'action de la royauté, elle doit être constituée d'après les mêmes principes, et puiser dans ces principes la force qu'ils assurent à la royauté elle-même.

« La royauté est une et héréditaire, et passe de mâle en mâle par ordre de primogéniture ; il faut qu'il en soit de même de la régence. Le régent doit être investi de la régence en même temps que le roi mineur de la couronne et avec la même certitude, sinon l'esprit de notre gouvernement qui veut qu'il n'y ait pas un moment de vacance dans l'autorité royale, serait profondément altéré. Puisque les femmes ne sont pas admises à exercer de leur chef le pouvoir royal, elles ne doivent pas être appelées à l'exercer par délégation. La variété des exemples de notre histoire ne saurait prévaloir sur les principes constitutifs de la monarchie et des plus graves intérêts du pays. La sûreté de l'état, la nature de nos institutions, l'énergique développement des libertés publiques, veulent que le pouvoir royal soient dans des mains viriles.

» D'autres droits, d'autres intérêts ne seront pas pour cela méconnus. Si l'exercice temporaire de la royauté revient au parent le plus proche dans l'ordre de succession au trône, établi par la Charte de 1830, la garde et la tutelle du roi mineur sont réservés dans le projet de loi à la reine ou princesse, sa mère, et, à son défaut, à la reine ou à la princesse, son aïeule paternelle. Ainsi, l'enfant royal grandira, entouré de la tendresse et de la vigilance maternelles, tandis que les droits de la couronne seront confiés aux mains les plus intéressées à les défendre, et les plus capables de les exercer.

» La personne du régent ainsi déterminée, aucun doute ne peut s'élever sur la nature des pouvoirs qui lui sont confiés. Il exercera dans toute sa plénitude l'autorité royale ; sa personne sera inviolable comme celle du roi. Il prêtera serment en présence des Chambres réunies : il ne sera pas responsable des actes de son gouvernement.

» Telles sont, messieurs, les dispositions du projet de loi que le roi nous a ordonné de vous présenter. Nous espérons qu'une seule et même pensée nous animera tous : le désir d'asseoir la sécurité de notre pays sur une base inébranlable, en témoignant par nos actes de notre fidélité aux principes tutélaires de la monarchie constitutionnelle. Alors, messieurs, nous porterons sur l'avenir un regard assuré. Notre malheur aura resserré le lien qui fait notre force. C'est le seul espoir qui puisse adoucir le deuil de la France et porter quelques consolations dans le cœur blessé du roi. »

» Projet de loi.

» Art. 1er. Le roi est majeur à l'âge de 18 ans accomplis.

» 2. A l'instant de la mort du roi, et lorsque son successeur est mineur, le prince le plus proche du trône dans l'ordre de succession établi par la Charte de 1830, et âgé de 21 ans accomplis, est investi de la Régence pour toute la durée de la minorité.

» 3. Le plein et entier exercice de l'autorité royale, au nom du roi, appartient au régent.

» 4. L'art. 12 de la Charte et toutes les dispositions législatives qui protégent la personne et les droits constitutionnels du roi sont applicables au régent.

» 5. Le régent prête devant les Chambres le serment d'être fidèle au roi des Français, d'obéir à la Charte constitutionnelle et aux lois du royaume, et d'agir en toute chose dans la seule vue de l'intérêt du bonheur et de la gloire du peuple français.

» Si les Chambres ne sont pas réunies, le régent les convoque dans le délai [illegible] mois.

» [illegible] La garde et la tutelle du [illegible] appartiennent à la reine ou princesse [illegible] non remariée, et à son défaut à la reine ou princesse son aïeule paternelle également non remariée. »

— M. Noël de Latouche, ancien sous-préfet de Ploërmel, a adressé la lettre suivante à M. le ministre de l'intérieur.

« Ploërmel, 3 août 1842.

» Monsieur le ministre,

» Dans le *Moniteur* du 1er août, qui contient ma révocation, vous avez fait ajouter une note où il est dit que c'est pour une lettre adressée par moi à un ancien député, et non pour ma conduite pendant les élections que vous avez prononcé ma destitution.

» Vous donnez le prétexte et vous vous défendez du motif.

» Vous déniez toute participation à la nomination de M. de Larochejacquelein, et vous n'avouez que la neutralité.

» Vous avez voulu la nomination de M. Larochejacquelein, et vous l'avez voulue à un tel point, que les électeurs que je cherchais à détourner de cette voie déplorable, me répondaient avec étonnement par les paroles du préfet qui leur avait prouvé, vos lettres à la main, que les instructions qu'il leur donnait étaient basées sur vos ordres. Tous ceux sur qui il a pu exercer une influence directe ont voté pour M. de Larochejacquelein.

» Si l'enquête demandée dans la protestation signée par 91 électeurs des plus notables de l'arrondissement avait été ordonnée par la Chambre, ces faits auraient été prouvés, et d'autres plus graves encore.

» Vous m'avez blâmé de ne pas vous avoir consulté. Je ne l'ai pas fait parce que, le 23 juin, le préfet m'avait communiqué une lettre de vous, où se trouvait cette phrase: « Le ministère préférerait deux légitimistes des plus exaltés à M. de Sivry. Agissez donc en conséquence. »

» Si vous aviez connu personnellement les contrées de l'ouest, Monsieur le ministre, je suis persuadé que vous auriez assez compris les nécessités gouvernementales pour sentir qu'il fallait empêcher à tout prix le triomphe du drapeau légitimiste. Ce triomphe devient encore plus fâcheux à la suite de la catastrophe qui prive la France de M. le duc d'Orléans, et qui a ranimé les espérances des amis de la dynastie déchue,

» J'avais, du reste, écrit au préfet, le 19 juin, que je craignais de montrer, comme sous-préfet, une coupable indifférence en ne m'opposant pas à la nomination de l'homme qui avait joué le rôle que chacun sait dans l'affaire des lettres de la *Contemporaine*, si perfidement attribuées au roi. Qu'aurais-je pu vous dire de plus, Monsieur le ministre, que ces faits que vous deviez connaître, et quel espoir pourrait-il me rester de changer vos déterminations.

» J'ignore les raisons que vous avez appelées à votre aide pour soutenir M. de Larochejacquelein. Moins discret que vous ne le serez peut-être, je puis vous dire avec quelles armes j'ai combattu sa candidature. Je l'ai combattue par son nom qui réveillait dans le pays les espérances coupables des ennemis du gouvernement et par la production du *Journal des Débats* du 25 avril 1841, qui rendait un compte détaillé du procès des lettres attribuées au roi.

» Vous n'ignorez pas, du reste, Monsieur le ministre, car cela se trouve dans ma correspondance officielle avec le préfet, vous n'ignorez pas que l'effet le plus funeste dans le Morbihan de la candidature de M. de Larochejacquelein a été cette suite qui l'accompagnait dans les deux cantons de mon arrondissement, qui sont, depuis douze ans l'objet d'une surveillance spéciale, suite composée en grande partie d'individus compromis à l'époque de la révolution de Juillet. Ils portaient des rubans blancs à leurs chapeaux, ce qu'on n'avait pas vu depuis 1815 dans l'armée royale et depuis 1830 dans les bandes insurgées.

» Les légitimistes n'avaient que le tiers des voix dans le collége de Ploërmel ; j'ai pu, comme sous-préfet, en acquérir la certitude, et c'est à vous, Monsieur le ministre de l'intérieur, si bien secondé par M. le préfet du Morbihan, qu'ils doivent le succès qu'ils viennent d'obtenir.

» Vous avez jugé à propos, pour vous justifier, de nier l'évidence et de m'accuser à la tribune. Je ne puis vous y suivre ; mais je veux que le pays nous juge tous deux après m'avoir entendu : Vous avez voulu, par tous les moyens possibles, la nomination de M. de Larochejacquelein ; moi, j'ai cherché à l'empêcher par tous ceux en mon pouvoir. Vous avez été vainqueur, et je dois en subir les conséquences : je ne m'en plains pas. Mais ce dont je me plains, c'est que vous n'ayez pas eu le courage d'annoncer vos œuvres et que vous ayez cherché à cacher les vraies causes de ma destitution.

» Noël de Latouche,
» *Ancien sous-préfet de Ploërmel.*»

— On lit à ce sujet dans le *Messager :*

« Plusieurs journaux contiennent, ce matin, une lettre adressée à M. le ministre de l'intérieur par M. Noël de Latouche, ancien sous-préfet de Ploërmel. Cette lettre reproduit des allégations qui avaient déja été portées à la tribune ou mises en avant par la presse. Nous les démentons formellement. M. Noël de Latouche cite des passages d'une lettre de M. le ministre de l'intérieur, qu'il dit lui avoir été communiquée. Il ne peut pas avoir lu ces phrases, car elles n'ont pas été écrites. Les instructions que M. le prefet du Morbihan a données, et données par écrit, au sous-préfet de Ploërmel, sont parfaitement conformes au langage qui a été tenu à la tribune par M. le ministre de l'intérieur,

— Le maréchal Soult se propose, dit-on, de publier ses Mémoires. MM. Teste et Linguet seraient chargés de les rédiger. M. Guizot aurait pris la direction de ce travail.

BELGIQUE. — Bruxelles, 10 août. On vient de recevoir des nouvelles, datées de New-York, du colonel de Puydt, chef de la commission d'exploration dans l'Amérique du Centre, d'après lesquelles M. de Puydt arriverait à Bruxelles vers la fin du mois après avoir complétement réussi dans toutes ses démarches auprès du gouvernement guatemalien.

— Dans sa séance du 9, la Chambre des Représentans a continué la discussion sur le projet de loi relatif à l'instruction primaire. M. le ministre Nothomb a présenté une nouvelle rédaction à l'article 21, portant en termes exprès, que pour que les subsides soient retirés, il faudra qu'il y ait des abus constatés, impliquant la non-exécution de l'une des conditions essentielles de la loi, mais non pas seulement de la part du clergé une abstention qui ne serait pas motivée.

Cette nouvelle rédaction a paru peu propre à dissiper les craintes qu'avait fait naître l'article 21. Elle est combattue par divers orateurs, et M. Lebeau refuse de reconnaître au clergé un droit absolu dans l'enseignement. Il veut une éducation morale et religieuse, mais il ne veut pas qu'au moment où le gouvernement ouvre toutes les écoles au clergé, il dépende de celui-ci de les fermer à l'autorité civile.

La suite de la discussion générale est renvoyée à demain.

Théâtre-Royal-Français.

Samedi 13 *Août.*

Anne de Boulen, opéra en quatre actes, paroles imitées de l'italien par M. Castil Blaze, musique de Donnizetti. Précédé de : **Le rêve du Mari ou le Manteau**, comédie en un acte et en vers, par F. G. Andrieux.

On commencera à SEPT heures.

ANNONCES.

F. MINER,

Doreur, rue dite *Molenstraat*, N°346,

en cette résidence, a l'honneur d'annoncer qu'il entreprend tous les ouvrages que l'on voudra bien lui confier Les objets qu'il a déjà été mis à même de confectionner, témoignent du fini de son travail. Il se recommande à la bienveillance de toutes les personnes qui auraient quelque dorure à faire exécuter. 4670.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 10 Août.

		Int.	Cours du 9 Août.	Ouvert.	Fermé.
Pays-Bas.	Dette active	5	101 $\frac{5}{16}$	101 $\frac{1}{4}$	101 $\frac{1}{4}$
	Dito dito	$2\frac{1}{2}$	52 $\frac{1}{2}$	52 $\frac{7}{16}$	52 $\frac{1}{2}$
	Billets de chance		—	—	—
	Syndicat.	$4\frac{1}{2}$	94 $\frac{5}{16}$	94 $\frac{3}{8}$	94 $\frac{7}{16}$
	Dito	$3\frac{1}{2}$	77 $\frac{1}{4}$	77 $\frac{3}{8}$	77 $\frac{7}{16}$
	Société de Commerce.	$4\frac{1}{2}$	144	143 $\frac{7}{8}$	143 $\frac{7}{8}$
	Dito nouvelle	$4\frac{1}{2}$	—	—	—
	Emprunt de 1836.	4	—	—	—
	Dito des Indes.	5	99 $\frac{5}{8}$	99 $\frac{11}{16}$	99 $\frac{11}{16}$
Russie	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816.	5	—	106 $\frac{5}{8}$	—
	Dito dito 1828 & 1829.	5	—	106	—
	Inscript. au Grand Livre.	6	—	—	—
	Certificats au dito	6	—	70 $\frac{3}{4}$	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	—	—
	Emprunt de 1840.	4	—	89 $\frac{7}{8}$	—
Espagne	Perp. ém. Amsterdam	5	—	—	—
	Passive.	5	—	—	—
	Dette différée à Paris.		—	—	—
	Deffered		—	—	—
	Ardouin	5	18	17 $\frac{15}{16}$	17 $\frac{15}{16}$
Autriche	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—	—
	Dito métalliques.	5	—	—	—
	Dito dito.	$2\frac{1}{2}$	—	—	—
Angleterre.	Cons. Ann.	3	—	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre.	3	—	—	—
Pologne	Actions 1836.	*f*	—	—	—
Brésil.	Cons. Ann.	5	—	—	—
Portugal	Obligations à Londres.	3	—	—	—

Bourse de Paris du 9 Août.

		Int.	Cours du 8	Ouvert.	Fermé.
France	Cinq pour cent.		118 70	118 65	118 70
	Trois pour cent.		78 20	78 25	78 25
Espagne	Emprunt Ardouin.		[illegible]	22	22
	Anc. différé.		[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Nouv. dito		—	—	—
	Passive.		—	4 $\frac{1}{4}$	—
Naples	Certificats Falconet		105 80	105 90	105 80
Pays-Bas.	Dette active.	$2\frac{1}{2}$	—	52 $\frac{3}{4}$	—
Belgique	Dette active.	5	—	—	—
	Dito	3	—	—	—
	Banque belge		—	775 00	—
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—	—

Bourse d'Anvers du 10 Août.

Métalliques.	5	111	A.
Naples.	5	—	
Ardouins.	6	17 $\frac{3}{4}$	
Dette différée, ancien.		—	
Passive	5	—	
Lots de Hesse.		25 $\frac{3}{8}$	A.

Cours après la Bourse (2 $\frac{3}{4}$ heures)

Ardouin 17 $\frac{3}{4}$ A.

Idem Primes.

Bourse de Vienne du 3 Août.

Métalliques.	5	108 $\frac{13}{16}$
Dito	4	101 $\frac{3}{8}$
Dito	3	—
Lots de 1834.		—
Actions de la Banque.		—

Bourse de Londres du 9 Août.

Consolidés	3	92 à 92 $\frac{1}{8}$ P.
Holl. Dette active	$2\frac{1}{2}$	—
Dito dito.	5	101 $\frac{7}{8}$
Dito emprunt 1837.	5	—
Espagne.		20 $\frac{1}{8}$
Portugal (nouv.)		33 $\frac{1}{4}$
Russes.		—

Nous recevons, au moment de mettre sous presse, les journaux de Londres, à la date du 10 août. Dans la Chambre des Communes, séance du 8, lord Palmerston a fait des interpellations au Rajac des Indes. Il a demandé si des ordres avaient été donnés pour retirer les troupes britanniques des provinces à l'Ouest de l'Indus.

Sir Robert Peel a répondu évasivement. Il a dit entr'autres : Il se peut que le voisinage de Candahar et de Jellalabad soit en ce moment le théâtre d'opérations militaires. La mort du Shah Soojah a placé le pays dans une nouvelle position pour ce qui regarde le traité conclu par lord Auckland ; et les relations dans lesquelles nous sommes avec la cour de Lahore, en suite de ce décès, sont aujourd'hui l'objet de communications diplomatiques. Je dois, ainsi, refuser de dire quoi que ce soit qui appuie ou réfute les bruits qui ont couru ; mais je puis donner connaissance des faits qui regardent la position du nos troupes.

En ce moment, des forces britanniques occupent Candahar et également Jellalabad, ainsi que j'ai lieu de le croire. Je ne vois rien qui ait été de nature à amener l'évacuation immédiate de ces deux places. Mon devoir me défend d'en dire davantage.

LA HAYE,

Imprimerie de **Léopold Lœbenberg**, *Assendelftstraat.*

Dépôt-général : chez MM. SCHOONEVELD et FILS, *Beurssteeg*, à Amsterdam ; et chez S. VAN REYN SNOECK, *Hoofdsteeg* à Rotterdam.